



**MAI  
1968  
2018**

## SOMMAIRE :

- Édito Social
- Le nouveau découpage administratif en Indre et Loire
- Sur la route avec le Conseil Départemental
- Les élections professionnelles 2018 : pourquoi la CGT ?
- Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire et ville de Chinon : vers un service technique commun
- Huit jours de grève on permis de faire reculer la Métropole !
- Mai 68 en Touraine !

## **EDITO SOCIAL**

Les attaques actuelles sont sans précédent. Le gouvernement dicté par la majorité présidentielle qui détient tous les pouvoirs n'a de cesse de s'employer à démanteler **le droit du travail**, à s'attaquer à **la formation professionnelle**, à **l'apprentissage**, à **l'assurance chômage**, aux **retraites** dans une logique ultra-libérale, totalement opposé à ce qu'est le système solidaire Français, construit par les luttes des travailleurs depuis tant d'années, notamment par le **Conseil National de Résistance**, les luttes de mai 68, de 95 et bien d'autres encore.

Dans cette même logique, il s'attaque maintenant au Service Public. Ce gouvernement poursuit l'action des gouvernements précédents en s'attaquant de front à l'ensemble des services publics : état, hospitalier, territorial, cheminots, postiers, énergie... Actuellement, les cheminots ont entrepris un mouvement de grève sur la durée et sont déterminés à faire reculer ce gouvernement

Pourquoi ? **La SNCF est un outil public au service de la population et doit le demeurer.** Le Service Public ferroviaire doit être maintenu pour l'intérêt commun de tous les usagers et du pays. Le statut particulier des cheminots n'est en rien un obstacle à un service public moderne et de qualité. Comme dans de nombreux secteurs, la qualité du Service Public dépend avant tout de la mise en adéquation des missions et des besoins des usagers avec les moyens matériels et humains nécessaires.

C'est pourquoi, nous persistons à dire que ce sont tout d'abord des choix de politique publique en termes d'aménagement du territoire, d'investissements en matériels, infrastructures et de personnels qualifiés qui permettront au Service Public de se développer, de s'améliorer et de répondre aux besoins des usagers.

Ainsi, le Secrétaire d'État Olivier Dussopt a ouvert la première réunion sur le dialogue social, un des 4 chantiers voulant « refonder un nouveau contrat social avec les agents publics » en faisant fi de l'opposition unanime des organisations syndicales de la Fonction publique aux orientations du Gouvernement tant sur la forme que sur le fond.

Quand on discute avec les salariés, dans les services, le constat est unanime. Si **Macron et Philippe font plier les cheminots**, ils auront les mains libres pour mener à bien leurs actions néfastes dans le seul intérêt du patronat. **Cheminots, Fonctionnaires : même combat !**

Seule la convergence des luttes pourra les contrer. La lutte paie. D'ailleurs aucune communication n'a été faite sur le projet de **Macron de désindexer le point d'indice selon les 3 fonctions publiques ; et pourtant il vient de reculer ! N'est-ce pas dû aux mobilisations des 8, 22 mars et du 19 avril ? Alors, mettons tout en œuvre pour augmenter le rapport de force, faire converger nos luttes pour le progrès social de toutes et de tous.**



Vous vous doutez bien que ce gouvernement n'est nullement dans une négociation dans l'intérêt des agents, bien au contraire. La négociation actuelle se fait autour d'un document d'orientation intitulé « Action publique 2022 ». Ce document, préparé par un comité d'experts en privatisations et plans sociaux appelé comité action publique CAP 22 décline l'objectif politique du gouvernement Macron-Philippe.

Ce n'est pas nouveau, mais cette fois, l'intention est fermement affirmée d'aller jusqu'au bout de la démolition des structures républicaines issues de la révolution française, pour le compte du capital financier et de la sacro-sainte concurrence « libre et non faussée ».

Il s'agit d'ouvrir la voie à de nouvelles féodalités avec un mode de gouvernance fondé dans le sens des directives européennes sur le principe de la subsidiarité : « je commande, tu appliques » et « fais faire par tes subordonnés en les impliquant ce que tu ne veux pas faire toi-même ». Et qui construit cette Europe anti-sociale ?

Dans cette logique par exemple, les communes, les regroupements de communes, qui perdent la plupart de leurs compétences démocratiques, deviennent des organes subsidiaires des métropoles.

La mise en œuvre du programme « Action publique 2022 » passe par flexibiliser le statut de la fonction publique pour ouvrir la voie à la permutation permanente, y compris géographique des agents des trois versants, en fonction des « nécessités » de la nouvelle action publique... et des besoins des entreprises.



N'avons-nous pas le même combat à mener que les cheminots, les facteurs, les salariés de l'énergie... ?

La CGT est souvent à l'initiative et avec l'appui des salariés, nous faisons reculer certains projets néfastes (fermeture de centres d'exploitation du département, recul des acquis sociaux à la métropole,,).

Les salariés, avec la CGT doivent prendre place dans les lieux de débat et de discussion pour pouvoir donner une représentation juste de la perception collective de ce qui doit être amélioré au quotidien, des aspirations, des propositions du plus grand nombre.

D'ailleurs, pensons aux échéances à venir : **les élections professionnelles du 6 décembre 2018**. La Coordination Syndicale Départementale, organe rassemblant les syndicats CGT des territoriaux d'Indre et Loire pilotera la campagne. Nous avons besoin de rassembler, d'aller à la rencontre des agents, de syndiquer pour constituer nos listes et faire évoluer notre action syndicale.

Plusieurs dossiers pourront faire partie intégrante de nos débats avec les salariés au cours de cette campagne : Quel service public pour demain ? Quel avenir pour le département, pour les collectivités qui la composent dans son ensemble ? Comment défendre le service public de proximité, en milieu rural face à la captation des finances par la métropole ?

Comment défendre notre statut ?

Comment faire reculer la précarité dans la fonction publique ?

Comment développer le rapport de force ?

Comment faire accepter le partage du temps de travail (32H) ?

Comment acquérir de nouveaux droits pour les salariés ?

...etc...

Je conclurai cet Édito par 2 mots que je juge essentiel en ce moment : **CONVERGENCES ET SOLIDARITÉ**.

Nous devons tout mettre en œuvre pour augmenter le rapport de force, faire de la CGT le moyen incontournable pour défendre les salariés, les agents, le service public, le vivre ensemble. Nous invitons tous les citoyens à se mobiliser avec les cheminots, les salariés, les fonctionnaires, les chômeurs, les étudiants, les retraités pour défendre et même mieux **exiger et obtenir le progrès social** auquel nous aspirons toutes et tous.

Plusieurs initiatives avec les cheminots, avec l'interprofessionnelle sous forme d'Assemblées Générales, de distributions de tracts sur les marchés, d'Heures d'Informations Syndicales, de visites de salariés sur leurs lieux de travail ont déjà eu lieu et se dérouleront jusqu'à ce qu'une autre politique soit envisagée. On ne refait pas l'histoire, mai 68, c'était il y a 50 ans. Débattons sur les modes d'action que nous pouvons entreprendre aujourd'hui pour nous mobiliser et faisons des mois de mai-juin 2018 une véritable « chienlit » !!!

**Tous ensemble dans la lutte ...**



## LE NOUVEAU DECOUPAGE ADMINISTRATIF EN INDRE ET LOIRE.

En janvier 2017, conséquence de la loi NOTRe un nouveau découpage administratif du département est mis en œuvre, il porte à onze le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale en Indre-et-Loire. (EPCI) La communauté urbaine Tour(s) Plus, la plus importante en nombre d'habitants devient « Tours Métropole Val de Loire ».

Six nouvelles entités ont été créées : la communauté de communes Loches Sud Touraine de loin la plus étendue; la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre; la communauté de communes Touraine Val de Vienne ; la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire ; la communauté de communes Touraine Est Vallées et la communauté de communes Gâtine et Choissilles - Pays de Racan. Pour suivre au plus près ce nouveau découpage la



Élu par 18 %  
des français ...

Coordination Syndicale  
Départementale CGT 37 à  
créer plusieurs syndicats  
locaux pour accompagner  
au mieux les agents de ces  
différents territoires :  
Syndicat CGT- Touraine  
Val de Vienne et  
alentours, Syndicat CGT  
Loches Sud Touraine et

alentours , Syndicat CGT- Touraine Nord-Ouest. Le  
syndicat CGT Chinon Vienne Loire et alentours existait  
déjà depuis plusieurs années puisque cette communauté  
de commune a été créée en 2014 regroupant la CC Rivière  
Chinon St Benoît la Forêt, la CC de la Rive Gauche de la  
Vienne, et celle du CC du Véron La vocation de la CGT,  
c'est que ce maillage du territoire soit fait par des  
agents ayant connaissance du terrain, qu'ils jouent le  
rôle de courroie de transmission et fasse passer  
l'information entre tous les agents territoriaux du  
département. Nous souhaitons que ces militants restent  
en poste, et ne deviennent pas des permanents  
professionnels de l'activité syndicale et donc couper du  
monde du travail. Ce nouveau découpage pose également  
de nombreuses questions sur une répartition équitable  
des moyens et le maintien d'un Service Public de qualité  
dans tout le département. La politique actuelle en matière  
de maillage territorial se tourne quasi exclusivement  
vers la Métropole Tours Val de Loire au détriment du  
territoire rural dans son ensemble.

À l'instar de nos collègues agents des routes du Conseil  
Départemental, (marche arrière des élus sur leur projet  
de suppression de quatre centres d'exploitation en  
milieu rural grâce au syndicat CGT et avec le soutien  
des agents.) les Territoriaux CGT du 37 resteront  
vigilants quant à l'avenir des services et face aux  
nombreuses questions que ces redécoupages en série  
posent pour l'avenir des agents et de leurs missions.



## SUR LA ROUTE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL 37 !

À l'automne 2017, des militants syndicaux CGT  
apprennent le projet de réorganisation de  
l'exploitation des routes par le département, suite  
au transfert des agents travaillant sur le  
périphérique de TOURS vers la métropole. Ils  
s'invitent dans les groupes de travail.

La décision de restructurer les Services  
Territoriaux d'Aménagement en lien avec les  
redécoupages géographiques des communautés de  
communes fait apparaître la volonté du  
département de supprimer 4 centres d'exploitation  
en milieu rural (Ste Maure de Touraine, Azay Le  
Rideau, Richelieu et Bourgueil).

Les conséquences paraissent évidentes :

- déplacement des agents, mutualisation et  
destruction d'emplois,
- délais d'intervention rallongés,
- mutualisation, externalisation de certaines  
missions,

délaissement du service public en milieu rural...

Les militants du syndicat CGT/CD 37 organisent des  
heures d'informations syndicales, rencontrent plus  
de 200 agent-e-s dans tout le département et  
discutent dans les services concernés.

Mandatés par une grande majorité de ces agent-e-s,  
un cahier revendicatif servira de base de  
revendications pour aller à la rencontre des élu-e-  
s du département, des communautés de communes et  
des communes  
concernées.

Grâce à cette action,  
aux revendications  
portées par la CGT,  
soutenue par les  
salariés auprès du  
président, ce dossier  
est abandonné par la  
collectivité. Victoire !

La France en marche  
... arrière.



Constat :

- la métropole TOURS Val de Loire prend une  
place prépondérante dans le maillage  
territorial de la Touraine,
- certains élus ont pris conscience de  
l'importance du service public routier de  
proximité,
- on doit se battre tous ensemble pour  
garantir l'équité du service public sur tout  
le territoire,
- la CGT, en organisant le rassemblement des  
salariés est force de propositions et doit  
continuer à l'être.

La CGT continuera à rassembler le plus grand  
nombre et continuera à se battre pour un service  
public routier équitable sur tout le territoire  
dans l'intérêt des citoyens-usagers.

La CGT continuera à porter les revendications des  
agents, à défendre leur statut, leurs conditions de  
travail, garantissant l'égalité pour toutes et tous.

## LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : POURQUOI LA CGT ?

**La CGT, vous pensez la connaître, vous pouvez la côtoyer.** Les valeurs qu'elle porte, l'opiniâtreté de ses militants à défendre l'intérêt des salariés sont souvent reconnues et plutôt partagées. Mais est-ce suffisant pour en faire à vos yeux un syndicat concrètement utile et efficace dans votre quotidien professionnel ?

**La CGT est porteuse de propositions pour la reconnaissance des agents, de leur travail quelle que soit leur catégorie professionnelle, la fonction qu'ils exercent.** La CGT a des propositions pour le développement des services publics, C'est le sens des luttes que nous menons, de notre campagne service public que nous engageons.

**La CGT est-elle vraiment l'organisation que vous imaginez ?** Ses adhérents sont bien plus divers. Ils sont à l'image de ce que sont les salariés de nos établissements. Une diversité qui fait se côtoyer dans une même organisation des ouvriers, des employés, des agents de maîtrise, des techniciens et des cadres. Une diversité qui en fait un espace d'échanges et de construction collective d'idées



**LA CHIENNE  
C'EST LUI !**

et de propositions. Une diversité qui tend à bousculer ses certitudes, se remettre en question pour avancer et transformer ses pratiques.

**Savez-vous que les adhérents s'organisent démocratiquement dans la CGT** pour offrir à notre population un syndicalisme qui lui ressemble, qui s'alimente de l'identité professionnelle de chaque catégorie sans jamais renoncer à construire les convergences avec les autres ? Un syndicalisme qui cherche, dans l'échange et le dialogue, des réponses collectives aux questions que se posent les salariés. C'est ainsi que nous œuvrons

dans les instances paritaires pour le droit à la carrière de chaque agent, le respect d'une véritable égalité professionnelle, l'amélioration des conditions et organisation du travail soucieux de l'équilibre des temps entre vie privée et professionnelle. Nous le faisons en veillant à chaque instant à y associer les premiers concernés : vous.

**Alors pourquoi ne percevez-vous pas toujours cette CGT ?** Peut-être tout simplement parce que plus engagé dans l'activité professionnelle, vous ne prenez pas suffisamment votre place dans les lieux de débat et de discussion qui vous concernent.

**Comment, dans ces conditions, donner de la visibilité, de la force à un syndicalisme ouvert à vos préoccupations et porteur de vos revendications ?** Comment, si vous ne vous engagez pas, donner une représentation juste de votre perception de ce qui doit être amélioré dans votre quotidien, de vos aspirations, de vos propositions ?

**La raison d'être du syndicalisme est la défense des intérêts individuels et collectifs des salariés.** Chaque jour, à tous les niveaux, se négocient les éléments principaux du socle social en termes de travail, de

formation. Dans le même temps et sur chaque lieu de travail, le syndicalisme doit veiller à faire appliquer les droits souvent issus de négociations et à favoriser l'émergence de nouvelles revendications. La CGT est porteuse des aspirations des salariés : avoir prise sur le contenu du travail, faire reconnaître sa qualification et son utilité sociale.

**La CGT décide de bousculer les codes. Elle invite chacun de vous, désireux d'assurer une juste représentativité de ce qu'est notre population, à devenir candidat aux élections professionnelles du 6 décembre prochain.** En ouvrant ses listes, la CGT a l'ambition de donner de la vigueur et de la force à un syndicalisme qui vous ressemble, utile aux personnels. Un syndicalisme qui fait de l'échange et du respect de la diversité une force capable d'améliorer le quotidien.

**Alors cette fois, prenez place sur une liste CGT, nous vous souhaitons la bienvenue.**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CHINON VIENNE LOIRE ET VILLE DE  
CHINON : VERS UN SERVICE  
TECHNIQUE COMMUN**

**Élaboré sans les agents et au détriment du Service Public !**

Historique : Suite à la dette de la Ville de Chinon, la Chambre Régionale des Comptes préconise en 2016 des économies de fonctionnement et notamment sur les charges de personnel.

Les élus de la Ville de Chinon sautent alors sur l'occasion pour « s'alléger » de tous les agents des services techniques de la Ville !

Ainsi, ce ne sont pas moins de 45 agents de la Ville de Chinon qui deviendront agents communautaires courant 2018.

Une réorganisation de ce service commun a été faite sans une réelle concertation préalable avec les agents, ceux-ci étant mis devant le fait accompli !



**DIRE NON  
C'EST PENSER !**

On ne peut pas prôner le dialogue social par le seul biais de réunions d'information !

Quel bénéfice pour le Service Public de proximité ? Quelles conséquences pour les agents : conditions de travail, traitements, primes, organisation, mobilité, etc ...

La CGT déplore ce manque de dialogue social et de considération envers les agents que l'on déplace comme des pions.

**Une concertation bien menée et un dialogue social instauré font que les Agents se sentent partie prenante du changement dans l'intérêt collectif POUR UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ !!!**



## **HUIT JOURS DE GREVE, ONT PERMIS DE FAIRE RECULER LA METROPOLE !**

Depuis plusieurs années, des centaines d'agents ont été transférés de leur commune et du département vers la Communauté Urbaine Tour(s)plus, transformée en Tours Métropole Val de Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cela avec bien des différences de traitement concernant leurs droits (congés et régime indemnitaire).



Lors des discussions portant sur l'harmonisation des droits des agents, la Métropole avait annoncé la suppression pure et simple des congés d'ancienneté ce qui signifiait pour les agents transférés de la mairie de

Tours -les plus nombreux- jusqu'à 5 jours de congés en moins pour les plus anciens. Par ailleurs la Métropole préconisait d'amputer le régime indemnitaire de 1/30 par jour d'absence à partir du 2<sup>ème</sup> jour d'arrêt maladie.

Avec l'ensemble des organisations syndicales de la Métropole, la CGT a appelé à une réunion d'information syndicale centrale, au siège, le jeudi 1<sup>er</sup> février, près de 700 agents y répondirent présents. Cette forte participation témoignait de l'inquiétude voire de la colère du personnel par rapport aux mesures envisagées par la Métropole. Lors de ce rassemblement, le principe de la grève reconductible fut voté à partir du jeudi 8 février.

### **La grève :**

Pour ceux et celles qui l'ont faite dans sa totalité, la grève a duré huit jours. Huit jours pendant lesquels malgré le froid, la pluie ou la neige, faute de salle, les grévistes ont dut se retrouver dehors pour discuter de la conduite de leur mouvement et organiser leurs actions, manifestations, rassemblements, AG etc.

Malgré les menaces du recours à la police, les assignations, les pressions d'une partie de la hiérarchie et les intempéries, chaque matin, plusieurs dizaines de grévistes ont participé au piquet de grève à 5 h et demie à l'entrée du dépôt centre de la collecte des ordures ménagères, se partageant ensuite la visite de différents services afin de renforcer leur mouvement. Finalement la combativité et la ténacité ont payé puisque le 15 février, au bout d'une semaine de grève, la direction de la Métropole a reculé et fait des propositions que l'on peut résumer ainsi :

Le système des congés d'ancienneté est maintenu avec conservation des droits d'acquisition jusqu'à 5 jours maximum. Ce dispositif est étendu aux agents déjà transférés ou mutés ainsi qu'à ceux qui le seront, provenant de communes de la Métropole où ils n'en

beneficiaient pas, ainsi qu'aux stagiaires et contractuels, déjà en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2018, mais s'éteindra avec les nouveaux embauchés qui n'en bénéficieront plus.

Concernant le régime indemnitaire, la Métropole s'engage à maintenir les primes actuelles au même niveau et ouvre des discussions pour obtenir plus. L'amputation de 1/30ème du RI par jour d'arrêt maladie dès le 2<sup>ème</sup> jour et la suppression du jour du Président sont remises au placard.

Pour aller plus loin, obtenir que les nouvelles recrues aient les mêmes avantages il aurait fallu être plus nombreux et les grévistes présents à L'AG du 15 décidèrent de suspendre leur mouvement. Mais dans les têtes plus rien ne sera comme avant.

Notre syndicat continu de s'appuyer sur les liens tissés entre les grévistes pour assurer le suivi des revendications et communiquer en temps réel l'évolution des discussions avec la direction de la Métropole.

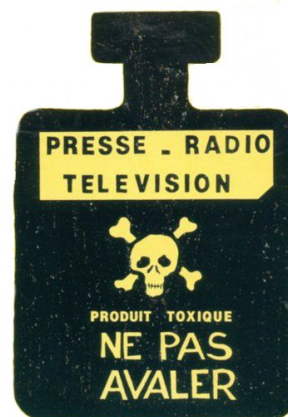
Au-delà des reculs non négligeables imposés à la Métropole, le fait que ses attaques ne soient pas restées sans réaction est particulièrement positif. Les points les plus discutés et tenant le plus à cœur aux grévistes étaient des points concernant l'unité, la solidarité entre salariés. Cela représente autant de gages pour les combats à venir qui ne manqueront pas de se produire contre l'offensive anti-ouvrière du patronat et du gouvernement.

**Vive la lutte collective !  
Vive la grève !  
Vive la solidarité ouvrière**



## **MAI 68 EN TOURAINE !**

Vous trouverez en cliquant sur le lien ci-dessous un document sur les événements de Mai 68 en Touraine fourni par l'Institut Histoire Social de l'UD CGT 37 : <https://csdcgt37.jimdo.com/ressources/>





©un commune-art de La Riche

## DE QUE NOUS AVONS GAGNES GRACE A MAI 68 ! LES ACCORDS DE GRENELLE :

- Augmentation du Smig de 35% et de 56% pour les salariés agricoles.
- Augmentation générale des salaire de 10% en moyenne.
- Reconnaissance légale de la section syndicale d'entreprise et de l'exercice du droit syndical dans l'entreprise.
- Proposition d'aller par étapes aux 40 heures et engagement d'une réduction de deux heures de la durée hebdomadaire pour les horaires hebdomadaires supérieurs à 48 heures.
- Révision des conventions collectives sur la base du constat, réduction et intégration des primes dans le salaire.
- Sécurité sociale (branche maladie) : réduction du ticket modérateur applicable aux visites et consultations (de 30% à 25% du constat de Grenelle).
- Avance de 50% du salaire perdu pendant la grève, théoriquement récupérable jusqu'au 31 décembre 1968

Élections professionnelles Fonction publique territoriale



6 DÉCEMBRE  
2018

**JE VOTE CGT**

### Bulletin de contact ou d'adhésion à renvoyer la CGT :

Non / Prénom : .....  
 Adresse postale : .....  
 .....  
 Téléphone : .....  
 Courriel : .....

Coordination Syndicale Départementale CGT d'Indre-et-Loire  
 18 rue de l'Oiselet  
 37 550 Saint-Avertin  
 Tél. 06.33.94.21.97  
[csdcgt37@gmail.com](mailto:csdcgt37@gmail.com)

**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**